

Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

DIRECTION
Vie de la Cité – Accès aux Services Publics et
Ressources Internes
Affaire suivie par Madame Frédérique VARLET

FV/MR

Décision n° 2026 – 265

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20261013-DEC2026_265-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2026
Publication : 13/10/2026

NOMENCLATURE : 1-1

DECISION RELATIVE A UNE PRESTATION DE PERCEMENT SUR SUPPORT CONTENANT DE L'AMIANTE AU CIMETIERE EST ET CIMETIERE OUEST

Le Maire de la Ville de LENS,

Président de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026
portant approbation des dispositions de l'article L.2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2026-631 du 31 mars 2026 portant délégations à
des Adjoints au Maire,

Vu le code de la commande publique, et notamment l'article
R2122-8,

Considérant la nécessité d'équiper les cimetières de la Ville de Lens
de bornes interactives extérieures, et d'effectuer des percements
sur supports contenant de l'amiante pour les bornes,

Considérant le sourcing réalisé auprès des sociétés suivantes :
Sodacen, Bâtia Environnement, Amdenord et Amsitt.

Vu la proposition de la Société Bâtia Environnement, répondant au
besoin dûment recensé,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser la prestation de percement sur support contenant de l'amiante avec la société
Bâtia Environnement dont le siège social se situe Zal du Pronet – bâtiment 6 – 62410 WINGLES.

ARTICLE 2 : Le montant des prestations s'élève à 1650€ HT.

ARTICLE 3 : Les prestations seront exécutées au mois d'octobre 2026.

ARTICLE 4 : Les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2026.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général Adjoint des Services en charge Direction Vie Locale – Réussite et
Solidarité – Projet Social ainsi que Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le
concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision, qui fera l'objet d'une publication sur le
site internet de la ville de Lens : www.villedelens.fr (Rubrique Actes Administratifs).

Fait en l'Hôtel de Ville, le 13/10/2026



Pour Le Maire
l'Adjointe au Maire

Fatima AIT CHIKHEBBIH